

PUBLIE LE

17 JUIL. 2026

**ETABLISSEMENT DE GESTION EXTINCTIVE DU CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**1 - VALIDATION DU P.V DU CONSEIL
D'ORIENTATION ET DE
SURVEILLANCE DU 12 MARS 2026**

Rapporteur : Nicolas MAYER ROSSIGNOL

Mesdames, Messieurs,

Le procès-verbal du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 12 mars 2026 a été présenté dans les délais aux membres du COS.

Aucun administrateur ne souhaite le voir modifié.

Sur quoi statuant, le Conseil d'Orientation et de Surveillance adopte le procès-verbal du précédent Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Rouen, le 28 avril 2026

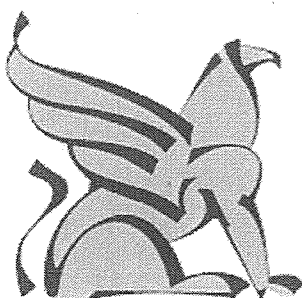
Le Président
du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nicolas MAYER ROSSIGNOL

Pour extrait conforme

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

12 mars 2026



PROCES -VERBAL

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL

Séance du 12/03/2025

14h, en visioconférence

Etaient présents :

M. Matthieu de MONTCHALIN, Vice -Président

Mme Félicie RENON

M. Jean-Luc SCHROEDER

M. Thierry MASSON

Etaient représentés :

M. Nicolas MAYER ROSSIGNOL (Pouvoir à M. Matthieu de MONTCHALIN)

M. Jean de BEIR (Pouvoir à M. Jean-Luc SCHROEDER)

Etaient excusés :

M. Sylvain CANTREL

Participaient aux débats :

Anne-Laure ZAÏNANE, vacataire

Nadim ABOU-KANDIL, vacataire et directeur général par intérim sur la clôture des comptes

Benoît VANDEN TORREN, commissaire aux comptes

M. de MONTCHALIN, Vice-Président du COS, ouvre la séance à 14h05

I. PV du COS du 05/01/2026 – pour approbation

Le PV du COS du 5 janvier 2026 est mis au vote pour approbation

- Pour : 6
- Abstention : 0
- Contre : 0

La délibération est adoptée

II. EXERCICE 2024

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 - QUITUS DE GESTION

Le rapport d'activité est présenté au COS pour approbation par M. Nadim ABOU-KANDIL. Celui-ci présente les faits marquants de 2024.

M. Thierry MASSON souhaite évoquer le récent jugement évoqué dans le paragraphe « contentieux » du rapport de gestion concernant [REDACTED] et avoir des précisions sur ce jugement.

M. Matthieu de MONTCHALIN lui indique que la cour administrative d'appel de Douai a une nouvelle fois rendu une décision favorable au Crédit municipal de Rouen en ne reconnaissant pas la situation de harcèlement moral mise en avant par [REDACTED] à l'encontre de son employeur, ainsi que son statut de lanceur d'alerte. Il précise néanmoins que d'autres procédures sont encore en cours.

A l'issue de la présentation du rapport d'activité 2024, celui-ci est présenté au vote.

- Pour : 6
- Abstention : 0
- Contre : 0

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance valide le rapport d'activité 2024 et donne quitus au directeur général intérimaire pour sa gestion

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La parole est donnée aux commissaires aux comptes pour présentation de leurs rapports.

M. VANDEN TORREN procède à cette présentation, qui acte la certification des comptes de l'EGECMR.

Celui-ci comprend :

- Un rapport sur les comptes annuels de l'exercice 2024
- Un rapport spécial sur les conventions réglementées
- Un rapport sur la communication faite en application de l'article L821-10 du code de commerce.

Il précise qu'il est tenu de mettre en avant l'irrégularité tenant à l'approbation des comptes au-delà du délai de 6 mois après leur clôture.

M. de MONTCHALIN rappelle que ce retard est en partie dû à l'inaction du directeur général [REDACTED] à ce sujet à compter de son retour effectif en février 2025.

Les membres du COS prennent acte de cette présentation

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2024

Les comptes financiers 2024 sont remis au COS pour approbation. Ceux-ci illustrent les éléments commentés précédemment dans le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes.

- Pour : 6
- Abstention : 0
- Contre : 0

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance valide le compte financier 2024

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels 2024 de l'établissement de gestion extinctive du crédit municipal de Rouen laissent apparaître un déficit de 402 051,44 €. Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de l'imputer sur les fonds propres de l'établissement, en report à nouveau.

- Pour : 6
- Abstention : 0
- Contre : 0

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance valide l'affectation du résultat en report à nouveau pour – 402 051,44 €.

Conclusions :

M. de MONTCHALIN rappelle que les membres élus du Conseil municipal verront leur pouvoir de représentation tomber avec la fin du mandat. Le conseil municipal désignera trois nouveaux élus. Les membres qualifiés eux poursuivent leur mandat jusqu'à leur terme.

La séance est levée à 14h45

Le Vice-Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance



Matthieu de MONTCHALIN

PUBLIE LE 17 JUIL. 2026

**CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**3 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE
SURVEILLANCE**

Rapporteur : M. Nicolas Mayer-Rossignol, Président.

Mesdames, Messieurs,

L'article R514-28 du Code Monétaire et Financier dispose, au sujet des caisses de crédit municipal, que « le conseil d'orientation et de surveillance élit un vice-président à la majorité absolue de ses membres en exercice ».

Ce vice-président assure la présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance en cas d'absence du président et disposera de toutes les prérogatives du président au sein de l'établissement. Il jouira notamment d'une délégation de signature du président à ce titre.

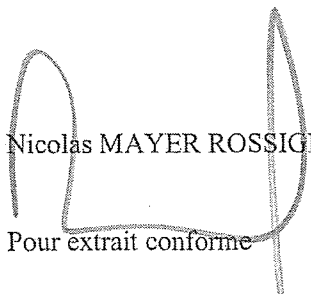
J'ai l'honneur de vous proposer la nomination de M. Matthieu de Montchalin à ce poste ;

Sur quoi statuant, le Conseil d'Orientation et de Surveillance désigne M. Matthieu de Montchalin comme Vice-Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Rouen, le 28 avril 2026

Le Président
du Conseil d'Orientation et de Surveillance



Nicolas MAYER ROSSIGNOL

Pour extrait conforme

PUBLIE LE 17 JUIL. 2026

**ETABLISSEMENT DE GESTION EXTINCTIVE DU CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**4 – AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE SUR LA
NOMINATION D'UN MANAGER/GESTIONNAIRE DE TRANSITION ET
REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DE VACATION POUR UN VACATAIRE**

Rapporteur : Nicolas Mayer-Rossignol, Président

Mesdames, Messieurs,

Comme exposé dans la délibération numéro 2, la gestion quotidienne de l'établissement est depuis 2025 assurée par trois vacataires représentant à eux tous 0,2 à 0,3 ETP.

2 vacataires gèrent la gestion administrative résiduelle de l'établissement (paiement des factures, gestion de la paye, préparation des instances), en lien avec la comptable publique de l'établissement Mme Luthringer. Un 3e vacataire gère les sujets liés aux précontentieux et contentieux et la situation RH de [REDACTED].

Le directeur général, [REDACTED], est licencié depuis le 11 mars 2026. L'avis du COS est donc sollicité au sujet de la nomination d'un agent en qualité de manager/gestionnaire de transition, chargé d'assumer le pilotage et la gestion globale de l'établissement et représenter l'EGECMR jusqu'à sa dissolution, qui devrait intervenir au plus tard le 31 décembre 2026.

Dans la mesure où ces fonctions ne consistent plus qu'en une activité très résiduelle pour assurer les dernières opérations nécessaires avant dissolution, il est proposé de s'appuyer sur la mise en œuvre d'une activité accessoire par un fonctionnaire de la mairie de Rouen intervenant déjà en vacation pour le compte du CMR, après accord de l'employeur principal de l'agent sur la mise en place de cette activité accessoire.

Ainsi, il est proposé de nommer Madame Anne-Laure Zaïnane, DGA ressources à la ville de Rouen, manager de transition de l'EGECMR pour assurer la gestion de l'EGECMR, jusqu'à la dissolution de l'EGECMR et jusqu'au 31/12/2026 au plus tard. Ses vacations actuelles sont ciblées sur la gestion des activités pour lesquelles [REDACTED] est déporté et notamment la gestion précontentieuse et contentieuse et sa gestion RH. Ses missions seraient donc élargies au pilotage de la gestion de l'établissement et à sa représentation.

Dans le cadre de cette activité accessoire, Madame ZAÏNANE serait rémunérée selon un forfait mensuel de 8 heures au taux horaire de 46,42€ bruts.

Madame ZAÏNANE continuera à s'appuyer pour la gestion courante et notamment comptable, sur les 2 vacataires en exercice.

Il est par ailleurs proposé d'augmenter le taux horaire de vacation pour Nadim Abou-Kandil, afin de passer de 40,50 à 52,50 € bruts pour 1,5h de vacation, pour tenir compte de son engagement notamment dans la clôture des comptes.

Il est proposé au COS de rendre un avis sur :

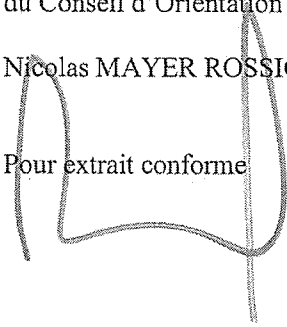
- La proposition de nommer Mme Anne-Laure Zaïnane en qualité de manager/gestionnaire de transition de l'EGECMR selon les modalités précitées, sur la base d'un forfait mensuel de 8 heures au taux horaire de 46,42€ bruts jusqu'à la dissolution de l'EGECMR et au plus tard jusqu'au 31/12/2026.
 - L'augmentation du taux horaire de vacation pour Mr Abou Kandil afin de passer de 40,50 à 52,50 € bruts pour 1,5h de vacation
- Pour : 5
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Fait à Rouen, le 28 avril 2026

Le Président
du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nicolas MAYER ROSSIGNOL

Pour extrait conforme



Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

VILLE DE ROUEN

- 1 JUIN 2026

CIU - SERVICE COURRIER

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITÉ Caisse de crédit municipal de Rouen	DATE D'ENVOI : 20 MAI 2026
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Délibération du conseil d'orientation et de surveillance : validation du PV du COS du 12 mars 2026	Délibération n° 1 du COS du 28/04/2026	
Délibération du conseil d'orientation et de surveillance : élection du vice-président	Délibération n° 3 du COS du 28/04/2026	
Délibération du conseil d'orientation et de surveillance : avis du COS sur la nomination d'un manager/gestionnaire de transition et revalorisation du taux horaire de vacation pour un vacataire	Délibération n° 4 du COS du 28/04/2026	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

Nicolas HAYER ROSSIGNOL

Président du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Rouen

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

26 MAI 2026

PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME

** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*